

## Maxime Prévot et le CDH à fond pour la refédéralisation de compétences

INSTITUTIONNEL Les centristes se placent dans le débat qui chauffe, Maxime Prévot y va

- « Nous ne sommes pas demandeurs d'une réforme de l'Etat en 2019, mais osons dire qu'il faudra refédéraliser, pour plus d'efficacité. »
- « La N-VA n'est pas l'alpha et l'oméga de la pensée politique dans ce pays ! »

Le coup de chaleur « belge » continue. Retourné plein-temps à son mayorat namurois il y a un an, après le coup de Jarnac anti-PS de son président Benoît Lutgen et la recomposition du gouvernement wallon mi-2017, Maxime Prévot se décrit aujourd'hui à son tour en refédéralisateur : « Je suis un régionaliste convaincu, c'est connu, mais pour des raisons d'efficacité et d'efficience dans l'action publique, je soutiens qu'il est nécessaire à terme de réunifier certaines compétences à l'échelon fédéral », nous explique-t-il.

Ex-ministre wallon des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, possible successeur de Benoît Lutgen aux commandes du CDH, le Namurois prend ainsi son rang parmi les responsables francophones qui veulent inverser le cours de l'histoire, marquée par la régionalisation accrue depuis plusieurs dizaines d'années, et les premières grandes réformes institutionnelles de 1970.

### « Une affaire d'intelligence politique »

Avec lui, c'est le CDH qui s'avance. Samedi, Catherine Fonck, cheffe de groupe centriste à la Chambre, avait fait savoir déjà : « Le cœur du débat, c'est comment être beaucoup plus efficace en politique. Refédéraliser ? Pourquoi pas ! Depuis 10 ans, je ne cesse de dire que neuf ministres de la Santé, c'est 9 fois trop. Mobilité, environnement, climat, énergie, même constat. Tout le monde est compétent mais personne n'est responsable (...) Vu le contexte politique et le pouvoir actuel de la N-VA, ce ne sera pas facile de l'obtenir. Mais ne tombons pas dans le piège inverse qui serait de régionaliser encore plus. Se rucrapoter sur sa Région, c'est le pire. Des alternatives sont possibles pour plus d'efficacité ». Clair.

Son coreligionnaire l'est tout autant. Maxime Prévot se positionne sans ambiguïté : « C'est une affaire d'intelligence politique, en fin de compte, une question d'efficacité et d'efficience. La leçon de mon expérience ces dernières années. Dans plusieurs domaines, il faudra simplifier, j'en suis convaincu, et transférer une série de compétences au fédéral ».

Il y a des « priorités ». Le centriste cite

d'emblée le commerce extérieur, la mobilité, la santé. « Quant au commerce extérieur, quand on voit comment la matière est éparpillée, comment chacun agit pour ses propres intérêts et opère dans son coin lors des missions économiques... En plus, vous le savez, on maintient un secrétaire d'Etat au Commerce extérieur au sein du gouvernement fédéral ! Bref, la confusion est totale. D'où, à mon sens, le besoin de refédéraliser, pour remettre de l'ordre et de l'efficacité toujours ».

### « Conclusion : des blocages »

Même chose pour ce qui concerne la mobilité : « Tout le monde déplore que ce pays est embouteillé, que Bruxelles en particulier est cerné par les bouchons, que cela engendre un handicap de compétitivité pour les entreprises, que c'est de plus en plus dur pour les navetteurs... Pour moi, cela ne fait pas de doute : nous devons retrouver une coordination fédérale. La Belgique est grande dans ses ambitions et dans ses atouts, mais elle est un confetti géographiquement. nous devons en tenir compte. Or, là encore, qu'est-ce qu'on constate ? Quelle explose ses compétences. Il faut corriger le tir. Redéfédéraliser ».

Trois : la santé. Maxime Prévot détenait le portefeuille au gouvernement wallon jusqu'à son départ il y a un an. Il parle, dit-il, « en connaissance de cause » : « Comme ministre wallon de la Santé, j'étais chargé notamment de mettre en œuvre la sixième réforme de l'Etat dans ce domaine, et je dois dire que ce fut un exercice intellectuel stimulant, mais concrètement, j'ai pu le constater, on rencontre bien des difficultés... Prenez la tentative de favoriser l'implantation de professions médicales en milieu rural... Le ministre régional peut agir, il en a le pouvoir, mais une série d'opérations dépendent du ministère de la Santé à l'échelon fédéral... Conclusion : des complications, des blocages... L'action des pouvoirs publics en souffre, il faut organiser les choses autrement ».

Tout ceci ne traduit-il pas une forme d'incapacité des responsables au sud du pays, en l'occurrence en Wallonie, à exercer leurs responsabilités ? Un aveu d'impuissance, voire de faiblesse ? L'argument est utilisé par la N-VA. Il fait mal. Dans leur communiqué au picrate vendredi soir (nos précédentes éditions), les nationalistes flamands, visant alors les libéraux signataires de la carte blanche en faveur de la refédéralisation de compétences (dans la Libre, vendredi matin), avaient jugé que ceux-là manquaient de confiance en eux et dans leur Région, au point de souhaiter la déshabiller partiellement et conforter le fédéral... Maxime

Prévot réplique : « Comme ministre wallon, j'avais géré en première ligne le transfert des allocations familiales, et la Wallonie avait été la première entité du pays à organiser leur financement, à définir un nouveau modèle... Donc, oui, nous sommes tout à fait capables d'agir efficacement. Et, non, ce que dit la N-VA n'est pas la réalité. Le problème n'est pas de savoir si nous avons les épaules assez larges pour assumer nos responsabilités, c'est un faux débat, qui n'a rien à voir avec l'idée de perfectionner notre système, de rendre l'action publique plus efficace. Il faut faire preuve de lucidité, voilà tout. »

### « Complétons d'abord la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat »

Une « lucidité » qui, à entendre nos refédéralisateurs estivaux, commanderait donc de rouvrir grand le débat institutionnel en vue des élections générales de

mai 2019, partant de nous projeter vers la négociation d'une septième réforme de l'Etat ? Là, Maxime Prévot, freine des quatre fers : « Les francophones ne sont pas demandeurs d'une nouvelle réforme de l'Etat. Je le précise. C'est important. Nous ne voulons pas de cela en 2019. Il faut avant tout compléter la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat, et une nouvelle législation sera sans doute nécessaire pour digérer tout cela. Donc, quand je dis qu'il faut refédéraliser des compétences, c'est une réflexion, une analyse que je soumets dans une période propice, l'été, quand l'action politique est au ralenti. Je soutiens que le tabou doit tomber, et que l'on doit oser en parler, mais je ne veux pas du tout que cela devienne un enjeu central en 2019 ».

Sauf que la N-VA - le CD&V est glacial lui aussi - s'apprête sans doute à contre-attaquer, que sa campagne communautaire est toute tracée dans ses conditions. Non ? Non. Maxime Prévot assène : « Mais enfin, le pays doit-il tourner comme le veut la N-VA ? Nous sommes libres de nous exprimer. Et je rappelle que c'est une personnalité flamande, Alexander De Croo, qui a lancé le débat. J'ose espérer que les formations politiques dans ce pays n'ont pas renoncé à intervenir dans le débat public. La N-VA n'est pas l'alpha et l'oméga de la pensée politique dans ce pays ! Du reste, eux n'hésitent pas à s'exprimer quand ils le jugent nécessaire... Et nous, nous devrions nous taire ? Mais je le répète : les francophones ne sont demandeurs d'aucune réforme institutionnelle en 2019. Simplement, le b.a.-ba de l'action publique, c'est l'évaluation, et c'est sur cette base que la refédéralisation de certaines compétences est tout indiquée ».

DAVID COPPI

**CALENDRIER****Sous l'empire  
de la sixième  
réforme de l'Etat**

La première grande réforme de l'Etat remonte à 1970. La dernière, à 2011. Bouclée en décembre cette année-là, après plus de 500 jours de crise politique (due à la poussée électorale de la N-VA au nord du pays aux élections de 2010, ce qui imposa un agenda communautaire), la sixième réforme de l'Etat, coachée par Elio Di Rupo (Premier ministre à la suite de cela), a obtenu l'adhésion de huit partis : PS, MR, CDH, Ecolo côté francophone, CD&V, VLD, SP.A et Groen pour ce qui concerne les Flamands. Le paquet de réformes institutionnelles organise un transfert massif de compétences du fédéral vers les entités fédérées : emploi, allocations familiales... Ce transfert massif nécessite des ajustements toujours en cours à l'heure actuelle. La sixième réforme de l'Etat est loin d'avoir encore été traduite intégralement dans les faits. Elle programme par ailleurs de nouveaux modes de financement des Régions, qui s'autonomisent graduellement. Enfin, ne l'oublions pas, les accords institutionnels de décembre 2011 dictent la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde, une revendication flamande qui avait provoqué la chute du gouvernement Leterme en 2010, et précipité le pays dans la longue crise politico-communautaire.

D.CI